

PROCES VERBAL

Séance du conseil municipal du 24 juillet 2024 à 19 h 30

Conseiller en exercice : 13

Conseillers présents : 9

Votants : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le VINGT QUATRE JUILLET, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué le 18 juillet s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, ~~NOUVIALE Arnaud~~, ANDRIEU Francis, BACH Yves, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, ~~GOMEZ Hélène~~, RENARD Serge, ~~SINGLANDE Anthony~~, ~~WARGNY Christophe~~.

Absents excusés : WARGNY Christophe (a donné procuration à Serge Renard),

Absents : NOUVIALE Arnaud, GOMEZ Hélène, SINGLANDE Anthony.

Secrétaire de séance : Isabelle ESCUDIER

Monsieur le maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : modification d'un nom de rue suite à l'adressage

Vote : CONTRE : 0

POUR : 10

ABSTENTION : 0

DÉCISION : Unanimité

ORDRE DU JOUR :

Approbation des procès-verbaux des 27 juin et 2 juillet 2024

1. Modification du Règlement Intérieur ALAE
2. Révision des tarifs ALAE
3. Révision de la tarification de la restauration scolaire et maintien d'une tarification sociale au quotient familial
4. Participation financière de la commune à la restauration pour les élèves de l'école privée St Joseph de Limogne
5. Validation de la convention relative à la mise en œuvre d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) et d'un Plan Mercredi
6. Signature d'une convention avec les gérants du camping
7. Création de deux emplois non permanents
8. Suppression / Création de poste
9. Elimination de documents à la bibliothèque scolaire

Questions et informations diverses :

- Bilan des auditions et éléments de cadrage du projet Hameau léger

Approbation du procès-verbal du 27 juin 2024

Vote : CONTRE : 0

POUR : 9

ABSTENTION : 1 Christophe WARGNY

DÉCISION : Unanimité des suffrages exprimés

Approbation du procès-verbal du 2 juillet 2024

Vote : CONTRE : 0

POUR : 10

ABSTENTIONS : 0

DÉCISION : Unanimité